

les dépenses imprévues pour couvrir les frais d'organisation du Congrès de l'organisation internationale des Palais des Congrès. Le montant des dépenses engagées s'est élevé à 568.229 francs.

Le Conseil Municipal

— décide d'ouvrir un crédit complémentaire de 268.229 francs pour le règlement des dépenses engagées à l'occasion du Congrès de l'organisation internationale des Palais des Congrès, qui sera fixé sur le chapitre XXXI — dépenses imprévues du B.P. 1959.

Adopté à l'unanimité

Police d'assurance véhicule citoyen ID 19

À la suite du remplacement de la voiture fournie par la Citéoyen ID 19, une demande de modification de la police d'assurance a été faite auprès de la C. "La Paternelle".

Le Conseil Municipal

Sur la police d'assurance 3.198.548 francs concernant la voiture Citéoyen ID 19

décide

— de donner mandat à M. le Maire pour signer cette police annulant celle n° 5.704.601.

— que le montant de la prime sera payé par échéances trimestrielles avec échéances au 23 juillet et 23 juillet de chaque année.

— d'accepter pour l'échéance du 23 juillet 1959 au 23 juillet 1960, le montant de la prime, toutes taxes comprises de 26.390 francs.

— que la dérule de la mandature ch. II, art. 9 "assurance véhicules automobiles".

Adopté à l'unanimité

Honoraires de M. Sire

Le Conseil Municipal

Sur la note d'honoraires présentée par M. Sire

décide

— de mandater à M. Sire, bâtonnier à Bordeaux, rue du Palais Gallien, la somme de 1100.000 francs (quatre cent mille francs) à titre d'honoraires pour ses interventions, dans différentes instances où il a défendu les intérêts de la ville.

Il pense qu'il serait souhaitable que Royan, ville maritime, se jumelle avec une ville de montagne. M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité pour un jumelage entre Royan et Wurzburg mais propose de ne pas donner une réponse favorable tant que le jumelage avec Gosport n'aura pas été posé plus avant. Il conservera le contact avec son collègue allemand.

M. le Maire signale également la possibilité d'entente entre villes françaises, par exemple Chamonix et Royan qui échangent déjà les enfants des colonies.

16. Vente de volumes.

Chaque année la Baïse des Ecoles décerne aux élèves des bourses d'apprentissage un volume de la Béarnaise Maritime - collection : "Richellets de France".

Ces volumes sont cédés par la Ville qui en avait acquis un certain nombre au prix de 850 francs l'unité.

Le Conseil Municipal
- autorise la cession à la Baïse des Ecoles de volumes "Richellet de France" La Béarnaise Maritime " au prix de 850 francs l'unité".
Approuvé à l'unanimité.

17. Sottement Garrigues. - Changement de voies.

M. Lahoucne, rapporteur, expose :
"La Société 'Entreprise Garrigue et Cie' a obtenu un permis de construire suivant arrêté de M. le Préfet en date du 11 juillet 1959 pour un ensemble immobilier sur l'ancienne cité commerciale.

au nombre des travaux imposés figurent l'aménagement et la voirie gratuite à la Ville d'une rue destinée à remplacer l'ancienne rue du Président Raymond Poincaré dont la ville doit céder l'emprise en raison des constructions prévues et autorisées.

Le projet prévoit :

On envisage que la ville de l'admette dans